

arques-la-bataille
haute-normandie

Académie BACH

L'Académie Bach propose

Un voyage musical en Allemagne du Nord

A la découverte des orgues d'Arp Schnitger

Du 9 au 13 juillet 2012



Florence ROUSSEAU & Loïc GEORGEAULT, *orgue*
Isabelle TROCELLIER & Alice PERROTTE, *chant*
Jean-Paul COMBET, *conférences*

En juillet 2010, un premier voyage organisé par l'Académie Bach a permis à un groupe d'une cinquantaine de personnes de découvrir, en Saxe, les orgues du facteur Gottfried Silbermann, contemporain de Bach. Outre l'intérêt de voir et entendre des instruments exceptionnels, cette expérience a mis en évidence les liens très étroits unissant leur réalité sonore, le socle spirituel qui les inspire et les lieux qui les abritent.

Deux ans plus tard, nous repartons sur la route des orgues, cette fois-ci à la rencontre d'un autre facteur d'exception, Arp Schnitger (1648-1719), et des musiciens qu'il a côtoyés : Böhm, Buxtehude, Reinken, Lübeck, précurseurs du futur maître de l'orgue Johann Sebastian Bach.

PROGRAMME

Lundi 9 – Paris/Hambourg/Stade

Notre voyage débutera à Paris Roissy-Charles de Gaulle (Terminal 2d) vers 13 h. Vol direct pour Hambourg (décollage à 15h25 - arrivée à 16h55). Transfert par car à Stade. Installation et dîner à l'hôtel où nous séjurerons pendant trois jours.

Située en Basse-Saxe, à environ 70 kms de Hambourg, la ville portuaire de Stade, fondée il y a plus de mille ans, s'est établie sur la rivière Schwinge. Elle s'étend actuellement à l'est jusqu'à l'estuaire de l'Elbe. Son port, construit aux alentours des années 1250, était alors rival avec celui de Hambourg.

Mardi 10 – Stade/Borstel/Stade

En milieu de matinée, concert et conférence à l'église St Cosmae (Stade).

C'est dans cette église, en 1668, que débuta la carrière d'Arp Schnitger, alors qu'il était encore apprenti chez son oncle Berendt Huss. Vincent Lübeck fut le premier titulaire de cet instrument.

Après le déjeuner pris en commun et un temps libre à Stade, nous nous rendrons à Borstel, à une vingtaine de kilomètres, pour un moment musical et une conférence à l'église St Nicolai.

Borstel est un des villages typiques de la région du Altes Land. Sa petite église recèle de nombreux trésors, parmi lesquels son orgue, son mobilier et ses peintures anciennes.

Retour à Stade, dîner et soirée libres.

Mercredi 11 – Stade/Lüdingworth/Cappel/Stade

Le matin, excursion à Lüdingworth (à environ 70 kms, non loin de la ville portuaire de Cuxhaven) et concert à l'église St Jacobi.

L'orgue de l'église a été construit à la fin du XVI^e siècle par Antonius Wilde et agrandi vers 1680 par Schnitger. Il sert magnifiquement les musiques des prédécesseurs de Buxtehude.

Le décor ouvragé particulièrement remarquable de ce lieu laisse sans voix ...

Après le repas pris en commun à Lüdingworth, nous poursuivons notre périple jusqu'au petit village de Cappel, situé non loin de la mer du Nord.

L'orgue que nous découvrirons est un témoin unique de l'art de Schnitger. Contrairement à beaucoup d'autres instruments construits sur une base plus ancienne, l'orgue de Cappel fut construit à neuf en 1680. Conçu à l'origine pour le couvent St Johannis de Hambourg, il fut acheté par la commune de Cappel en 1816.

Retour à Stade (environ 90 kms), dîner et soirée libres.

Jeudi 12 – Stade/Lüneburg

En milieu de matinée, concert à l'église St Wilhadi (Stade).

L'orgue de l'église St Wilhadi, daté de 1736, est le deuxième orgue historique de la ville de Stade. C'est un des rares témoins de l'œuvre du facteur Erasmus Bielfeldt qui apprit probablement son métier au sein de l'atelier Schnitger.

Après le repas pris en commun, nous nous rendons à Lüneburg (à environ 90 kms). Installation à l'hôtel, visite de la ville, dîner et soirée libres.

Autour de 1600, Lüneburg comptait parmi les villes les plus importantes d'Allemagne. Un grand nombre de ses édifices a été restauré de manière exemplaire. Le centre historique constitue un vrai musée à ciel ouvert !

Lüneburg, c'est aussi l'une des premières étapes dans la vie de J.S.Bach qui quitta sa ville natale d'Eisenach pour venir étudier à la Michaelisschule. Au cours de son séjour, il fit la connaissance de Georg Böhm, illustre organiste de la Johanniskirche.

Vendredi 13 – Lüneburg/Hambourg/Paris

Départ en matinée pour Hambourg (à environ 60 kms). Dernier rendez-vous musical à l'église St Jacobi, au cœur du quartier historique.

Cet édifice prestigieux est connu dans le monde par la présence de l'orgue d'Arp Schnitger (1693). Cet instrument qui fut reconstruit après la guerre, a été minutieusement réhabilité par le génial facteur d'orgue Jürgen Abrend en 1993. Avec ses 60 jeux répartis sur 4 claviers et un pédalier, il possède toutes les ressources sonores que Buxtehude eut à sa disposition à la Marienkirche de Lübeck.

Après le déjeuner et une promenade libres dans la vieille ville, nous nous rendons à l'aéroport de Hambourg (à environ 10 kms) pour un décollage à 17h45. Vol direct pour Roissy (arrivée à 19h20) où s'achèvera notre voyage.

ITINERAIRE

Notre voyage débutera à l'aéroport de Roissy- Charles de Gaulle.

Nous séjournons à Stade et à Lüneburg. Au cours de nos excursions, nous visiterons également Borstel, Lüdingworth, Cappel, et Hambourg.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée - à réception du bulletin d'inscription (ci-après) et du versement d'arrhes (250 € par personne) - dans la limite des places disponibles. Solde : au plus tard fin février 2012.

Règlements par chèques libellés à l'ordre de l'Académie Bach.

Par E-mail : contact@academie-bach.fr

Par courrier : Académie Bach - 1, rue Le Barrois – 76880 Arques la Bataille

Tél. 02 35 04 21 03

Notre précédent voyage sur : www.academie-bach.fr

En vous inscrivant à ce voyage, vous acceptez d'adhérer à l'Académie Bach.

DOCUMENT OBLIGATOIRE

Pour les ressortissants de l'UE, une carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité.

TARIFS

Ce voyage est organisé sur la base d'une cinquantaine de participants, avec la collaboration de Tourist service voyages Dieppe pour les transports aériens.

Nous faisons au mieux pour bénéficier des meilleurs prix. En conséquence, nous vous informons que nous achèterons les vols nominatifs - non échangeables, non remboursables - à réception de vos arrhes.

Tarif par personne :

720 € en chambre double.

Supplément chambre individuelle : 80 €

Ce prix comprend : les transports aériens Paris/Hambourg et Hambourg/Paris - les taxes aéroportuaires – les assurances « Assistance – Rapatriement » - l'hébergement à l'hôtel (4 nuits) et les petits déjeuners – le diner du lundi, les déjeuners du mardi, mercredi et jeudi - les transferts en Allemagne, conférences et concerts mentionnés au programme. Votre cotisation associative pour 2012.

Ce prix ne comprend pas : pour les vols, l'assurance « Annulation-Bagages » (optionnelle), les repas en sus de la demi-pension - les boissons - les suppléments éventuels pour les bagages excédentaires - les extras et dépenses d'ordre personnel.

CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONTRAT

Le présent contrat est régi par le Code des Assurances, les présentes Conditions générales et le bulletin de souscription qui tient lieu de Conditions Particulières. Il précise les garanties souscrites et comporte les conditions et limites de garanties.

Lors de votre réservation, vous avez choisi l'option cochée sur le bulletin de souscription.

ASSURANCE ANNULATION DE VOYAGE

Cette garantie vous est acquise si l'option A, A1 ou E est souscrite.

ARTICLE 1 : NATURE DE LA GARANTIE

Nous nous engageons à rembourser les frais d'annulation restés à votre charge et facturés par l'organisateur du voyage en application de ses conditions générales de vente, lorsque cette annulation, notifiée AVANT LE DÉPART, est consécutive à la survenance, postérieurement à la souscription de l'assurance, de l'un des événements suivants :

- Décès, accident corporel grave, maladie grave, y compris l'aggravation d'une maladie chronique ou préexistante à condition qu'elle n'ait pas fait l'objet d'une constatation médicale dans le mois précédant l'inscription au voyage, de vous-même ou d'un membre de votre famille, (selon définition) ainsi que toute personne vivant habituellement avec vous.
- Dommages graves d'incendie, explosion, dégâts des eaux, ou causés par les forces de la nature à vos locaux professionnels ou privés impliquant impérativement votre présence pour prendre les mesures conservatoires nécessaires.
- Vol dans vos locaux professionnels ou privés, si le vol nécessite impérativement votre présence et s'il se produit dans les 48 heures précédant le départ.
- Licenciement économique.
- Annulation pour un motif garanti ci-dessus de la personne qui vous accompagne, inscrite en même temps que vous, si du fait de ce désistement vous devez voyager seul. Toutefois, si vous souhaitez partir sans elle, nous vous remboursons les frais supplémentaires d'hôtel entraînés par cette annulation.
- Complications de grossesse et leurs suites.
- Si pour un événement garanti vous préférez vous faire remplacer par une autre personne plutôt que d'annuler votre voyage, nous prenons en charge les frais de changement de nom facturés par le fournisseur (T.O. Compagnie aérienne...). Dans tous les cas, le montant de cette indemnité ne pourra être supérieur au montant des frais d'annulation exigibles à la date de la survenance du sinistre.

ARTICLE 2 : LIMITATION DE LA GARANTIE

L'indemnité due en vertu de la présente garantie ne peut dépasser le montant réel des pénalités facturées suite à l'annulation du voyage.

Les frais de dossier, les taxes, les frais de visa et la prime d'assurance ne sont pas remboursables.

ATTENTION : si vous annulez tardivement, nous ne prendrons en charge que les frais d'annulation exigibles à la date de la survenance de l'événement générateur du sinistre.

Si la souscription de la garantie Annulation est postérieure à l'apparition du motif d'annulation du voyage et à sa connaissance par l'assuré, elle ne pourra pas ouvrir droit aux indemnités.

ARTICLE 3 : FRANCHISE

Dans tous les cas, une franchise de 3 % du montant du voyage, avec un minimum de 15 € T.T.C. par personne, sera déduite de l'indemnité que nous vous verserons.

ARTICLE 4 : EXCLUSIONS

Tous les événements non indiqués dans l'article 1 "nature de la garantie" sont exclus.

Outre les Exclusions Générales (p.16), ne sont pas garanties les annulations consécutives à :

- Un traitement esthétique, une cure, une interruption volontaire de grossesse, une fécondation in vitro et ses conséquences.
- Une maladie psychique ou mentale ou dépressive sans hospitalisation ou entraînant une hospitalisation inférieure à 3 jours.
- Des épidémies.
- Un oubli de vaccination.

ASSURANCE ANNULATION DE VOYAGE ETENDUE

Cette garantie vous est acquise si l'option B, B1 ou F est souscrite.

ARTICLE 1 : NATURE DE LA GARANTIE

En complément de la garantie Annulation de l'Option A, E ou A1, nous vous garantissons le remboursement des pénalités d'annulation facturées par votre organisme de voyage en application de ses conditions générales de vente, lorsque cette annulation, notifiée AVANT LE DÉPART, est consécutive à la survenance, postérieurement à la souscription de l'assurance, de l'un des événements suivants :

- Décès de vos oncles, tantes, neveux et nièces.
- Convocation ou événement d'ordre administratif ou professionnel, à la condition expresse que l'assuré n'ait pas eu connaissance de la date de l'un des événements limitativement énumérés ci-après au moment de la réservation du voyage ou de la souscription de cette garantie :
 - Convocation devant un tribunal en tant que témoin, juré d'Assises, ou procédure d'adoption d'un enfant.
 - Obtention d'un emploi ou d'un stage ANPE à la condition d'être inscrit au chômage, à l'exclusion de prolongation ou renouvellement de contrat.
 - Convocation à un examen de rattrapage à condition que l'échec à l'examen n'ait pas été connu au moment de la réservation ou de la souscription du contrat et que le rattrapage ait lieu pendant la période prévue du voyage.
 - Mutation professionnelle non disciplinaire, imposée par l'employeur, suppression ou modification des congés payés imposée par l'employeur alors qu'ils avaient été fixés d'un commun accord avec lui. **Application d'une franchise de 25 % du montant du voyage. Ne sont pas garantis : les travailleurs indépendants, les membres d'une profession libérale, les dirigeants d'entreprise et les représentants légaux d'entreprises.**
- Décès, accident ou maladie grave de la personne désignée préalablement sur la rooming list, chargée de votre remplacement professionnel ou de la garde de vos enfants mineurs ou handicapés pendant votre voyage.
- Contre-indications ou suites de vaccination.
- Refus de visa par les autorités du pays visité, sous réserve que la demande ait été effectuée dans les délais requis auprès des autorités compétentes de ce pays.
- Dommages graves à votre véhicule dans les 48 heures précédant le départ et dans la mesure où celui-ci vous est indispensable pour vous rendre à l'aéroport ou sur votre lieu de séjour et ne peut être utilisé.
- Vol de votre carte d'identité et/ou de votre passeport dans les 48 heures précédant le départ, vous empêchant de satisfaire aux formalités de police aux frontières. **Application d'une franchise de 25% du montant du voyage.**
- Maladie ou accident de vous-même constaté par un docteur en médecine empêchant la pratique de l'activité, objet principal de votre voyage à thème pour laquelle vous vous étiez inscrit.

ATTENTION : si vous annulez tardivement, nous ne prendrons en charge que les frais d'annulation exigibles à la date de la survenance de l'événement générateur du sinistre.